

Convocation le : 10 avril 2018

Compte-rendu affiché le : 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept avril, à 19 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMOTTE, Maire.

Etaient présents : Messieurs LAMOTTE Bernard, BAYARD Léon, GOEMAERE Richard, JOSSE Michel, LEJEUNE Jean-Marie, LERCH Didier, Mmes FENELON Catherine, THUILLIER Christiane, GRICOURT Catherine.

Etaient absents : MM. BONNARD Yannick (qui avait donné pouvoir à LAMOTTE Bernard), DE ANDRIA Thierry (qui avait donné pouvoir à GOEMAERE Richard), LESENNE Olivier (qui avait donné pouvoir à FENELON Catherine), Mmes BONVARLET Lina, DAMADE Claudie, ROUSSEL Sabine

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du conseil du 10/04/2018 est adopté à l'unanimité.

1 NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 10 avril 2018 avait été présenté l'état de notification calculé par le directeur général des services de la CC2SO. La CC2SO nous avait proposé son aide car l'établissement de ces taux nécessitait de prendre en compte les taux de cet EPCI ainsi que les nouvelles compétences prises par l'intercommunalité. Mais le mode de calcul choisi par la CC2SO était basé sur les taux d'imposition de 2016, afin de ne pas tenir compte de la baisse de la TH imposée par la CABS. Mais différents éléments entrant dans ce mode de calcul étaient erronés : il fallait répartir obligatoirement des bases d'imposition de 2017. Ce qui nous a été confirmé par les services fiscaux. Donc les taux seront les suivants, diminués car il faut tenir compte de l'entrée dans une intercommunalité dont les taux sont supérieurs à ceux d'Abbeville :

- Taxe d'habitation	8.31 % pour un produit de	41 924 €
- Taxe sur les propriétés bâties	11.11 % pour un produit de	45 684 €
- Taxe sur les propriétés non bâties	28.24 % pour un produit de	18 977 €
- CFE	18.94 % pour un produit de	3 409 €

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

En formant la CC2SO en 2016/2017, toutes les communes adhérentes et les anciennes communautés de communes ont dû adopter le mécanisme d'intégration fiscale progressive sur le nouveau territoire. En rejoignant la CC2SO, la commune d'Allery doit aussi adopter cette intégration fiscale. Le Conseil Municipal a adopté cette mesure à l'unanimité.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

La section d'Investissement (en dépenses et en recettes) reste identique à ce qui a été décidé lors de la précédente réunion. Seul le fonctionnement a été modifié pour tenir compte du changement de la recette fiscale.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de	1 193875 €
Dépenses et recettes de fonctionnement	887 997 €
Dépenses et recettes d'investissement	305 878 €

Budget approuvé à l'unanimité

5 - QUESTIONS DIVERSES

► **Monsieur le Maire déplore le manque de personnes volontaires pour assurer la sécurité lors de la course cycliste du 26 mai 2018.**

Les saignées seront nettoyées cette semaine.

Les trous devant la propriété de M. Jean DEVERITE ont été rebouchés.

Chemin Latéral : le trou au pied du candélabre a été refermé

L'entreprise DEMOUSELLE a été informée que la tranchée Chemin de la famille Cocu est à reboucher.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre anonyme qui lui a été adressée : la personne est priée de se présenter en mairie pour exposer ses griefs.

6 - DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- R. GOEMAERE : les réunions du conseil municipal pourraient-elles avoir lieu le vendredi soir ?

Trou très dangereux route de Vergies

Pourrait-on goudronner une portion de 100 mètres sur l'entrée du chemin du Bois du Roy pour éviter le ravinement des cailloux en cas de fortes pluies ?

Séance levée à 19 h 30

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents**